

N/REF : 13/03/2026 16H39 C:000053 I:02480
V/REF : AC/C42305
V/Email reçu le Vendredi 13/03/2026 à 16H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLG
IMMEUBLE : LOUIS BOULANGER -BLG
14/36/37, SQUARE PEDRO FLORES
30-35, SQUARE LOUIS BOULANGER
35700 RENNES

Rennes, le 26 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 36 SQUARE PEDRO FLORES - MABELE FRANCIS 06 65 15 49 44
ETAGE RDC - PORTE 01
MOTIF : REMPLACEMENT BAIGNOIRE ET RECHERCHE DE FUITE (MOISSISSURES)
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT BAIGNOIRE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/03/26 à 14H34 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

1,00	PBL053-FP.baign.acier émaillé 1,4-1,7m	2	370,51	370,51
TOTAL H.T.				370,51
T.V.A. a 10,00%				37,05
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>407,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.